

3 février 2015

Rapport de la commission des pétitions chargées d'examiner la pétition du 29 avril 2014: «Pour le maintien de la boîte à lettres située au 99, boulevard Carl-Vogt».

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2014. La commission, placée sous la présidence de M. Pierre Rumo, s'est réunie le 1^{er} septembre, le 3 novembre et le 1^{er} décembre 2014. La rapporteuse remercie la procès-verbaliste, M^{me} Tamara Saggini, pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} septembre 2014

Audition de M^{me} Géraldine Silvano de No Print Limit SA

M^{me} Silvano possède le magasin de photocopies à côté de la boîte aux lettres. Suite aux demandes de clients et d'habitants elle a pris l'initiative de faire cette pétition et a récolté en une semaine les 214 signatures. Les personnes âgées et les utilisateurs doivent se déplacer à la rue de l'Ecole-de-Médecine ou à Pictet-de-Bock. Elle a écrit à la Poste qui lui a répondu qu'il n'y avait pas assez de passage. Une commissaire remarque qu'il y a une case prévue pour envoyer le courrier dans l'Uni Mail, vers l'huissier. M^{me} Silvano explique qu'elle sert pour le courrier interne. Elle soulève qu'elle a dû refaire le texte de la pétition pour des questions de forme. Le Grand Conseil n'a toujours pas répondu.

La commission vote l'audition des représentants de la Poste.

Séance du 3 novembre 2014

Audition de M^{me} Cacchioli, responsable de clientèle, et de M^{me} Pollet-Thiollier, responsable des réseaux de boîtes à lettres, toutes deux représentantes de Poste CH SA

M^{me} Pollet-Thiollier explique qu'ils ont effectué des statistiques démontrant que la boîte ne contenait pas assez de courrier, c'est pourquoi ils ont décidé de la supprimer. Un commissaire demande s'il est possible d'avoir des informations

chiffrées pour avoir un point de repère sur cette boîte, ainsi que les positions des autres boîtes. M^{me} Pollet-Thiollier répond que, selon leurs directives, il doit y avoir une boîte par rayon de 400 m. Elle transmettra les chiffres du nombre de lettres relevées suite à la demande du commissaire.

Un commissaire calcule environ 1600 lettres donc 1600 âmes humaines. Dans ce quartier très peuplé il est étonné de l'enlèvement de la boîte aux lettres. Il demande s'il y a eu des réclamations. Oui, plusieurs réclamations dont celles de l'Université, de l'avocat P.-B. Petitat, habitant de la rue Patru, et de l'imprimerie No Print Limit SA qui a fait circuler la pétition.

Une commissaire demande un état par quartier de la répartition des boîtes. M^{me} Cacchioli informe qu'elle peut trouver cela sur le site www.poste.ch. La commissaire habitant le quartier transmet que, depuis le début de l'année, les habitant-e-s sont furieux d'avoir vu leur boîte aux lettres disparaître et ils remercient No Print Limit SA d'avoir pris du temps de récolter ces 214 signatures en un mois. Toutes les universités ont une boîte aux lettres à leur porte; pourquoi Uni Mail, qui a plus de 7000 étudiants, sans compter les enseignants et le personnel administratif, n'en aurait-elle plus? Elle travaille dans le quartier de Champel où les boîtes aux lettres se suivent et ne doivent pas être bien pleines. M^{me} Pollet-Thiollier remarque que les boîtes ne sont pas supprimées sans raison et sans étude.

Une commissaire entend la logique entrepreneuriale mais, à l'audition, ils ont perçu le dépit des pétitionnaires surtout à cause de l'absence de consultation. La Poste est une institution importante pour les citoyens. Elle demande s'il y a moyen de les consulter lors des changements de ce genre. M^{me} Pollet-Thiollier répond négativement sauf sur une propriété privée, dans ce cas le propriétaire recevra une lettre.

Une commissaire demande s'il y a un moyen de récupérer cette boîte aux lettres. M^{me} Pollet-Thiollier répond négativement, ils n'entrent en matière que s'il y a de nouvelles constructions.

Un commissaire remarque que, malgré le passage de la Poste en SA, elle reste majoritairement propriété de la Confédération. Il demande le coût moyen d'une boîte aux lettres en Ville de Genève. Il lui sera répondu par courrier.

Une commissaire souligne que le tarif a augmenté et les services au client ont diminué. M^{me} Pollet-Thiollier répond qu'elle n'entre pas en matière sur la question tarifaire. M^{me} Cacchioli explique qu'ils ont l'obligation de faire des contrôles annuels de remplissage des boîtes et doivent parfois changer la taille de celles-ci.

Le président demande combien de suppressions il y a eu entre 2013 et 2014. Il est répondu qu'il y a eu six suppressions sur 300 boîtes environ. Il y a 515 relevées quotidiennes, sauf le samedi et certains jours fériés. Elle ajoute que

le parcours du facteur peut différer et les organisations sont différentes chaque jour.

Après discussion des commissaires, le président propose de mettre l'objet au vote dans deux semaines en attendant les réponses demandées aux auditionnées.

Vote pour un vote immédiat de l'objet traité

Le vote immédiat est refusé par 7 non (1 EàG, 3 S, 2 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (1 EàG, 1 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 UDC). La pétition sera votée lors d'une autre séance.

Séance du 1^{er} décembre 2014

Discussion sur la réponse de la Poste

Une commissaire trouve la réponse pathétique et propose le renvoi au Conseil administratif. Une commissaire propose le classement. Une commissaire propose le renvoi au Conseil administratif pour que celui-ci prenne acte que la Poste devient un service privé et puisse agir en conséquence. Un commissaire explique ce qu'il subit personnellement de ces changements de la Poste ainsi que d'autres citoyens qui vont faire une pétition.

Vote

La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 9 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG) contre 6 non (3 LR, 2 UDC, 1 DC).

Annexes: – Pétition

– Courrier

P-321

NO PRINT LIMIT SA
Mme SILVANO Géraldine
CP 667
1211 GENEVE 4

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
23 MAR 2014
Audrey
Copie

Secrétariat du Conseil municipal
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 26 mars 2014

Concerne : PETITION

Madame, Monsieur,

Nous avons eu la surprise de voir la boîte à lettre située au 99 Boulevard Carl-Vogt à Genève, être enlevée, pour ne pas être remplacée.

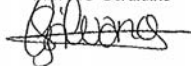
Après avoir appelé le service client de la poste, ceux-ci nous ont affirmés qu'il n'y avait pas suffisamment de passage pour que cette boîte à lettre soit rentable.

Le home de personnes âgées situé au quai Ernest-Ansermet, les habitants du quartier, les professeurs et étudiants de l'Uni Mail de Genève et autres usagers de cette boîte sont opposés à sa suppression et demandons au service client de la poste de remettre ce service.

Veuillez trouver ci-joint la liste des signataires de cette pétition.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

SILVANO Géraldine



Annexe : mentionnées

NOM	PRENOM	SIGNATURE
-----	--------	-----------

P-321 Boîte aux lettres 97 Carl Vogt

christine.pollet@post.ch

A : pierre.rumo@cm.ville-ge.ch

Cc :martine.cacchioli@post.ch

Mardi 18 Novembre 2014 09:38

[Afficher les détails](#)

Bonjour Monsieur,

Lors la séance de la Commission des pétitions du 3 novembre 2014, deux questions étaient restées en suspens. Leur réponse relevant du secret professionnel, nous vous informons que nous ne pouvons pas donner suite à votre demande de renseignement (voir ci-dessous).

Coût marginal moyen d'une boîte aux lettres : nous n'avons pas reçu l'autorisation de notre hiérarchie de communiquer cette information.

Statistique du nombre d'envois contenus dans la boîte aux lettres du 97 Carl Vogt avant sa suppression : nous n'avons pas reçu l'autorisation de notre hiérarchie de communiquer cette information. Cependant, nous vous confirmons le faible volume de courrier contenu dans cette boîte aux lettres.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous souhaitons, Monsieur, une agréable journée et vous présentons nos meilleures salutations.

Madame Christine Pollet-Thiollier, Responsable du réseau boîtes aux lettres ville de Genève et
Madame Martine Cacchioli, Teamleader / Contentieux

Poste CH SA
PostMail
Région Distribution Courrier Genève
Case postale 2000
1211 Genève 2